

INSCRIPTION

SUR UNE MAISON DE LA RUE SAINT-MARCEL

Sur la porte d'allée d'une maison de la rue Saint-Marcel, n° 22 (1), on lit l'inscription suivante :

NON DOMO DOMINUS, SED DOMINO DOMUS.

Ces mots, pris isolément, n'ont pas une grande valeur et pourraient se traduire ainsi : « Le propriétaire n'est pas fait pour la maison, mais la maison pour le propriétaire ; » ce qui semblerait indiquer que le propriétaire n'est pas créé pour le bon plaisir de ses locataires, mais que ceux-ci doivent lui donner des revenus. Cette phrase tronquée est empruntée à Cicéron dans son traité de *Officiis* (cap. 39), et je vais en rétablir le texte entier :

Ornanda est enim dignitas domo, non ex domo tota querenda ; nec domo dominus, sed domino domus honestanda est.

« La dignité d'un homme peut être relevée par la belle apparence de sa maison, et pourtant il ne faut pas croire que la considération dérive entièrement de l'apparence de la maison. Ce n'est pas le maître qui doit être illustré par la maison, mais la maison par le maître. »

Dans ce chapitre, Cicéron examine jusqu'à quel point un homme distingué doit décorer son logement, et en même temps il dit que la magnificence d'une habitation fait honte au propriétaire quand son mérite n'y répond pas. Il cite, à ce sujet, Cneius Octavius, qui, le premier dans sa famille, eut l'honneur d'être consul (2), et qui avait fait construire, sur le Palatin, une maison remarquable ; *præclaram Palatio et plenam dignitatis domum*. Elle fut ensuite achetée par Scaurus, fils d'un homme illustre, qui la démolit pour augmenter la sienne. Si le premier

(1) Cette maison est située en face de la montée des Carmélites.

(2) Cependant ses aïeux étaient déjà établis à Rome, sous le règne de Numa.